

Sujet : [INTERNET] Consultation Gattières Ecoquartier des Bréguières

Date : Fri, 24 Nov 2017 15:12:27 +0100

De : > monique TOUZEAU (par Internet)
<monique.touzeau@yahoo.fr>

Répondre à : monique TOUZEAU <monique.touzeau@yahoo.fr>

Pour : ddtm-sat@alpes-maritimes.gouv.fr

Avis de l'Association CAPRE 06

La mutation envisagée en une zone urbaine dense du quartier alors que le secteur est encore verdoyant et garde tout autour de la Maison de Retraite ,de sa petite'école son caractère de zone pavillonnaire sympathique et agreste au pied des Préalpes ne nous paraît pas souhaitable .

Notre position est simple : nous considérons que les ZAC sur les côteaux sont des projets d'un autre âge , qui n'ont rien à voir avec la vocation du Moyen Pays , poumon vert à préserver , du pays vençois aux collines niçoises sur l'autre rive du fleuve Var .Cet arc vert parsemé de ses villages perchés n'est desservi que par des routes en lacets sans qu'aucune infrastructure majeure d'intérêt collectif puisse maintenant y être implantée valablement ,en desserte aux projets qu'on voudrait "expérimenter sur les flancs pentus "des bassins versants de nos vallons.

L'augmentation des besoins en mobilité , en eau , en assainissement , en retenue des eaux de ruissellement mise en regard des contraintes que la DREAL dans ce dossier traite particulièrement bien, rend illusoirs de tels projets . Parce que sur le long terme on se rendra finalement compte que cet arc est vital à la survie écologique des espèces , au bien-être des citoyens comme au renouveau économique et social obligé de la reprise agricole nécessaire pour assurer la bonne gestion des réserves alimentaires de la Métropole ainsi que le maintien des activités artisanales et de tourisme de l'arrière pays faisant la renommée de NICE, nous disons :

-de nouvelles orientations s'imposent pour la PLAINE du VAR et les villages des 15 communes dont on tue le petit commerce sans en protéger assez la qualité de vie et le quotidien au nom de l'AMENAGEMENT

-de vraies débats sur les options qui conditionneront les structures basiques à réaliser pour le développement souhaité par les entreprises et les citoyens, dans l'ECO vallée . sont à mener , ce avant l'urbanisation qui ne peut venir qu'ensuite .

-de vraies précautions concernant le fonctionnement des vallons mais aussi le nécessaire espace à redonner au fleuve sont à enfin respecter ,en appliquant tout bêtement la hiérarchisation des normes ..

C'est pourquoi nous rappelons à ce jour que le PSO de L'EPA de l' ECO VALLEE a été annulé par le T. A de NICE et qu'à ce titre aucune base légale ne permet pour le moment d'envisager un tel projet.

Pour notre collectif,avec notre respect pour les équipes qui travaillent à ces dossiers .

monique TOUZEAU